



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 19 MAI 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2026-67

OBJET : Désignation des conseillers du territoire et personnes qualifiées afin de siéger au sein de
Nogent Habitat Paris Est

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	21
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	0

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Gilles CARREZ, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Nathalie FRANCKHAUSER, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Karine PEREZ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Henrique RIBEIRO, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Francis SELLAM, Olivier SESTER, Dominique SOULIS, Aurore THIROUX, Régis TOURNE, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Charles ASLANGUL représenté par Olivier ZANINETTI, Thierry BARNOYER représenté par Karine PEREZ, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Agnès CARPENTIER représentée par Dominique SOULIS, Michel DUVAUDIER représenté par Henrique RIBEIRO, Delphine FENASSE représentée par Yacine KHEDIM, Benoît GAILHAC représenté Hervé GICQUEL, Florian JAMES représenté Chantal CAZALS, Julien LEGER représenté par Caroline ADOMO, Bénédicte MARETHEU représentée par Gilles CARREZ, Céline MARTIN représentée par Régis TOURNE, Cécile PANASSAC représentée par Frédéric MASSOT, Frank PATTI représenté par Nadia LECUYER, Pierre PELLÉ représenté Christel ROYER, Germain ROESCH représenté par Carole DRAI, Odile SEGURET représentée par Bertrand PITAVY, Igor SEMO représenté par Christian CAMBON, Thibault SIMEONI représenté par Olivier CAPITANIO, Jérôme TAGNON représenté par Francis SELLAM, Cécile THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Marianne VERON représentée par Julien WEIL.

Absente :

Déborah MUNZER.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260522-DC2026-67-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 19 MAI 2026

OBJET : Désignation des conseillers du Territoire et personnes qualifiées afin de siéger au sein de Nogent Habitat Paris Est

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5219-2 et l'article L 5219-5 VIII,

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ces articles L 421-8, R 421-4 et suivants du code de la construction de l'habitat (CCH),

VU la délibération 17-98 du Conseil de Territoire en date du 25 septembre 2017, actant du rattachement de l'OPH de Nogent-sur-Marne au Territoire,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 5219-5 VII du CGCT, dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, les offices publics d'habitat sont rattachés depuis le 31 décembre 2017 aux établissements publics territoriaux,

CONSIDERANT que dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante du territoire il convient de fixer le nombre des administrateurs, de procéder à la désignation des conseillers du territoire, de désigner les personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement d'affaires sociales et de financement et ces politiques publiques et de désigner un représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

FIXE le nombre des administrés de Nogent Habitat Paris Est à **vingt-trois** membres.

ARTICLE 2 :

DECIDE de fixer à **douze** les représentants de la collectivité de rattachement, à savoir PEMB (élus ou personnes qualifiées au regard des interventions de l'office dans le domaine des politiques de l'habitat) et de désigner les personnes suivantes :

1. Madame Tiphaine ARMAND
2. Monsieur Jean-Paul DAVID
3. Madame Martine DESSAGNES
4. Madame Brigitte DE COMPREIGNAC
5. Madame Dominique ESTROSI-SASSONE
6. Madame Lillane GIBOT
7. Monsieur William GEIB
8. Monsieur Gilles HAGÈGE
9. Madame Bénédicte MARETHEU
10. Monsieur Thomas OLIVE
11. Madame Anicha RAMCHURN
12. Madame Nadine RET

ARTICLE 3 :

DESIGNE les quatre institutions socio-professionnelles suivantes à siéger au conseil d'administration de NOGENT HABITAT :

1. La Caisse d'Allocation Familiale
2. Action Logement
3. La CGT
4. La CFDT

ARTICLE 4 :

DESIGNE l'association AUVM comme administrateur du nouveau conseil d'administration de NOGENT HABITAT en tant qu'association ayant pour objets l'insertion et le logement des personnes défavorisées

ARTICLE 5 :

FIXE le nombre des représentants du personnel à deux et celui des représentants des locataires à quatre.

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du territoire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 22 MAI 2026
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le